

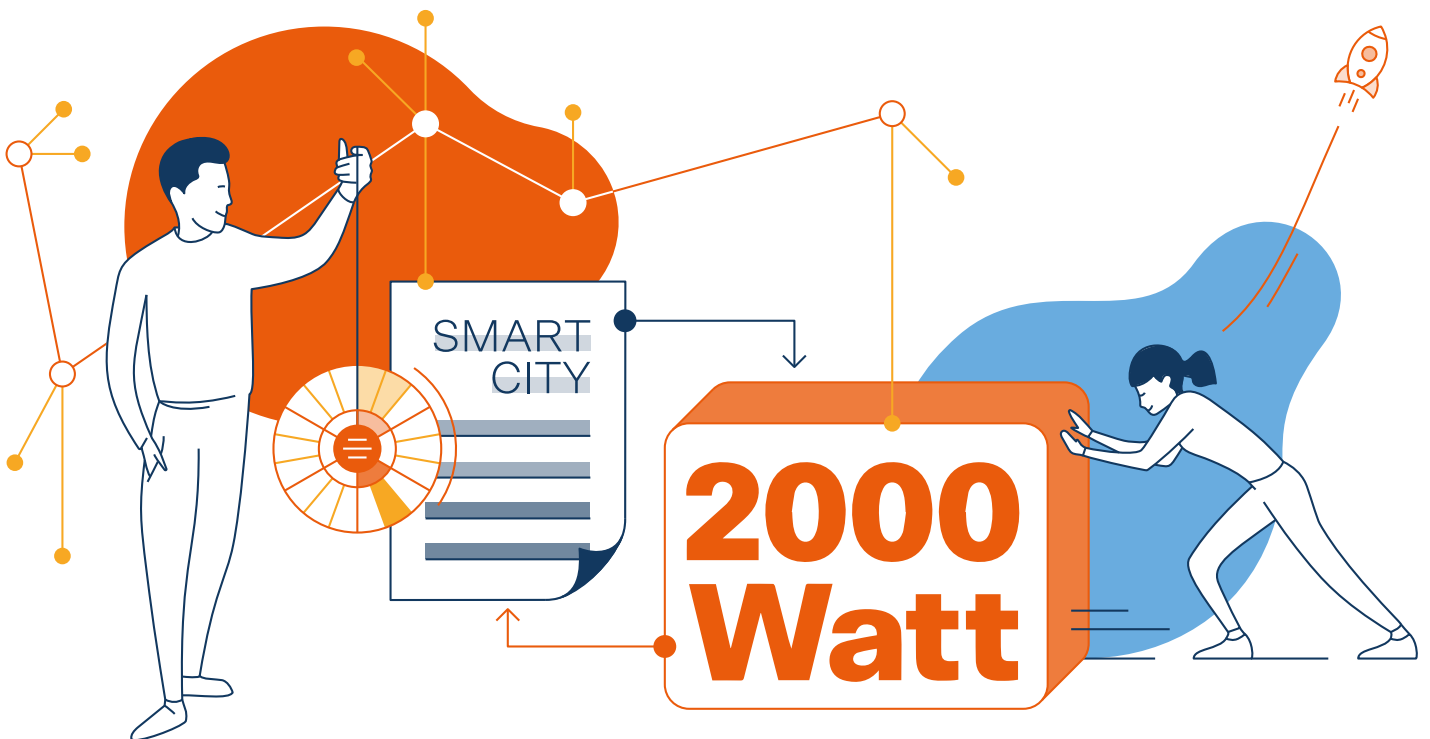


SuisseEnergie  
pour les communes

**Programme  
de soutien**

Guide pour les porteurs de projet

# Communes pionnières



1<sup>er</sup> mai 2021

## Objectif de ce document

Ce document constitue une aide pour la soumission de demandes de soutien financier à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour les projets des villes et des communes. Les explications suivantes doivent vous aider à soumettre correctement une demande de qualité.

Vous trouverez dans [l'aide-mémoire](#) les conditions-cadres formelles relatives au dépôt de la demande et aux subventions de projets. Veuillez utiliser notre [formulaire de demande électronique](#) pour déposer votre demande. Si vous avez des questions ne trouvant pas réponse dans le présent document, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

### Sommaire

1	Informations générales sur le programme pour les communes pionnières	3
2	Compléter les documents de la demande	5
2.1	Renseignements sur les personnes et l'organisation	5
2.2	Indications sur le projet stratégique	6
2.3	Données concernant les projets de mise en œuvre	11
2.4	Annexes & justificatifs	20
3	Soumission d'une demande de subvention	23
4	Contact	25

# 1 Informations générales sur le programme pour les communes pionnières

Le programme pour les communes pionnières s'adresse aux villes et aux communes suisses les plus ambitieuses dans le domaine de l'énergie. Les villes et les communes qui disposent d'une stratégie déjà très élaborée en matière de politique énergétique peuvent saisir la chance d'aligner leurs initiatives Smart City sur les objectifs de la Société à 2000 watts et de renforcer leur exemplarité.

## **Participation au programme**

- Les villes et les communes s'identifiant à la Stratégie énergétique 2050 et à l'objectif de la neutralité climatique en Suisse d'ici 2050 au plus tard
- Les villes et les communes au bénéfice d'une politique énergétique et climatique ambitieuse et disposant de stratégies Smart City et Société à 2000 watts en cours d'élaboration ou à un stade avancé

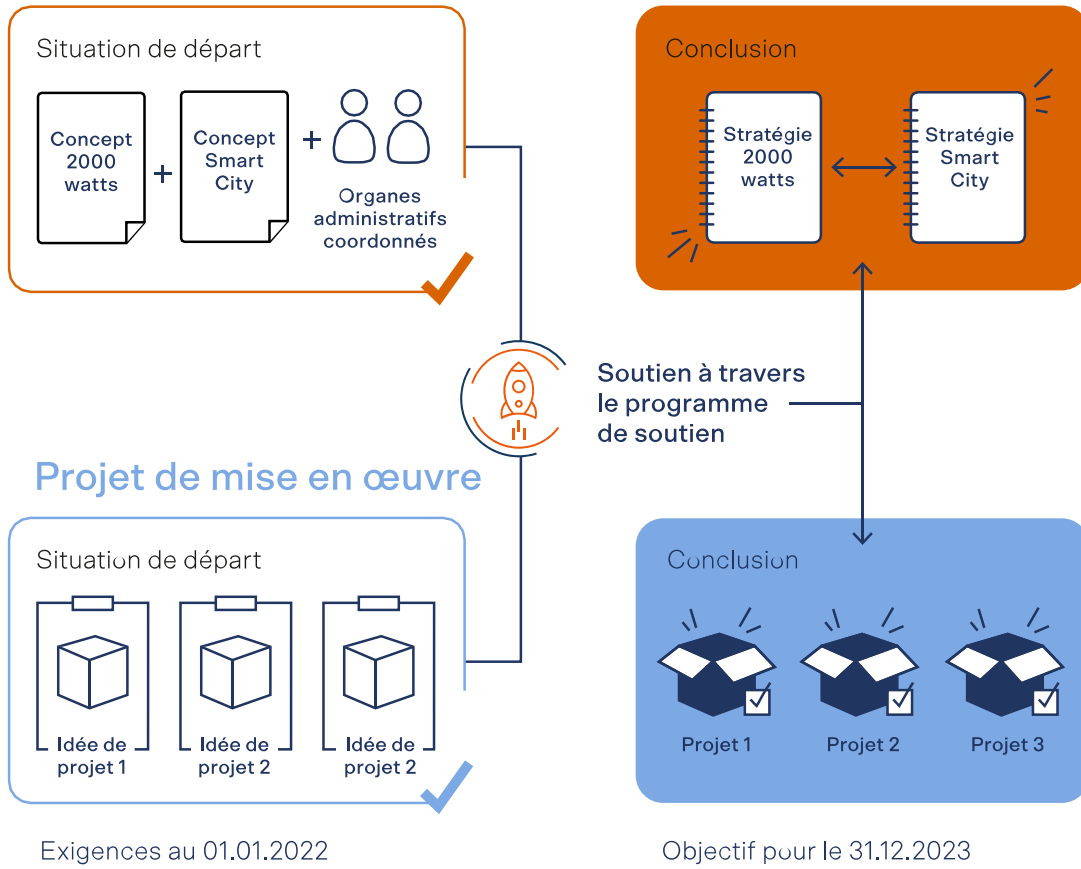
Afin de satisfaire les exigences du programme ambitieux pour les communes pionnières, les villes et les communes doivent élaborer :

- un projet stratégique
- 1-3 projets de mise en œuvre

Dans ce contexte, le projet stratégique décrit un processus institutionnel global qui s'applique aux villes et aux communes. Le projet stratégique vise à faire progresser les objectifs ambitieux de la politique énergétique de la ville ou de la commune concernée. Il s'agit soit de lancer une stratégie Smart City avec un lien fort aux objectifs de la politique énergétique (Société à 2000 watts), soit d'établir le lien susmentionné dans une démarche stratégique existante Smart City déjà en cours dans la ville ou la commune concernée.

Un projet de mise en œuvre comprend quant à lui des mesures opérationnelles concrètes (p. ex. la planification d'installations photovoltaïques). Les critères et règles détaillés pour les projets de mise en œuvre pouvant donner droit à une subvention sont mentionnés à la page 11.

## Projet stratégique



## 2 Compléter les documents de la demande

### 2.1 Renseignements sur les personnes et l'organisation

Dans le premier paragraphe de la demande, vous devez mentionner vos coordonnées ainsi que les principaux renseignements sur votre ville ou commune. Il faut en particulier démontrer que les exigences institutionnelles demandées à la ville ou la commune sont respectées conformément à l'aide-mémoire.

#### Communes pionnières

SOUMISSION DU PROJET FRONT RUNNER	
Numéro de la requête	2021-113
<b>VILLE OU COMMUNE</b>	
Nom de la ville ou de la commune:	<input type="text"/>
Canton:	<input type="text"/>

Nom de la ville ou commune : nom de la ville ou commune déposant la demande.  
Canton : canton où se situe la ville ou commune requérante.

#### Direction de projet de la ville ou commune

DIRECTION DU PROJET AU SEIN DE LA VILLE OU COMMUNE	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Site web:	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici le nom de la personne responsable (direction de projet) pour les projets déposés. Veillez vous assurer que cette personne reçoive également les documents contractuels et qu'elle soit employée directement par la ville ou la commune. Par ailleurs, l'adresse pour le projet doit être celle de l'administration de la ville ou de la commune (pas d'adresse privée). La direction de projet mentionnée doit disposer d'une connaissance approfondie du projet.

### Poste de coordination pour Smart City

POSTE DE COORDINATION POUR SMART CITY	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>
Groupe de travail institutionnalisé:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Veuillez indiquer ici le nom et la fonction de la personne responsable des questions Smart City de votre ville ou commune et possédant les habilitations requises. Ce poste doit être clairement défini et intégré à l'administration.

### Poste de coordination pour la Société à 2000 watts/zéro émission nette

POSTE DE COORDINATION POUR LA SOCIÉTÉ À 2000 WATTS/ZÉRO ÉMISSION NETTE	
Nom:	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>
Fonction:	<input type="text"/>
Adresse (rue, code postal, lieu):	<input type="text"/>
Numéro de téléphone:	<input type="text"/>
Adresse e-mail:	<input type="text"/>

Veuillez indiquer ici le nom et la fonction de la personne responsable des questions énergétiques et environnementales de votre ville ou commune et possédant les habilitations requises. Ce poste doit être clairement défini et intégré à l'administration.

Les autres exigences institutionnelles minimales requises pour les villes et les communes doivent être justifiées dans les annexes B et C. Plus d'informations à la page 21.

## 2.2 Indications sur le projet stratégique

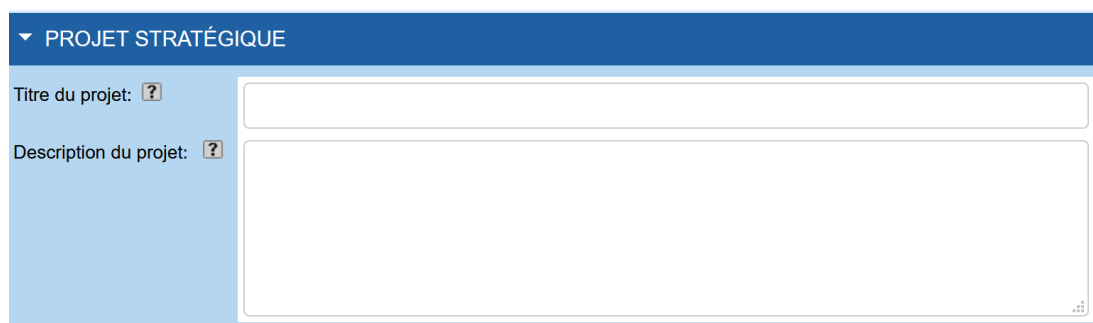
Vous devez décrire votre projet stratégique dans le deuxième paragraphe de la demande. Les exigences concernant le projet stratégique mentionnées dans l'aide-mémoire doivent notamment être démontrées.

Dans ce contexte, le projet stratégique décrit un processus institutionnel global qui s'applique aux villes et aux communes. Le projet stratégique vise à faire progresser les objectifs ambitieux de la politique énergétique de la ville ou de la commune

concernée. Il s'agit soit de lancer une stratégie Smart City avec une référence claire aux objectifs de la politique énergétique (Société à 2000 watts), soit d'intégrer une démarche correspondant aux critères susmentionnés dans le cadre d'une stratégie Smart City déjà en cours dans la ville ou la commune concernée.

Les projets de mise en œuvre sont décrits dans la troisième partie à la page 11.

### Titre et description du projet



The image shows a screenshot of a web form titled "PROJET STRATÉGIQUE". The form has a blue header bar with the title. Below the header, there are two input fields. The first is labeled "Titre du projet: ?" and the second is labeled "Description du projet: ?". Both fields are currently empty. The form is set against a light blue background.

Décrivez ici le projet prévu au niveau stratégique par rapport à Smart City ainsi qu'à la Société à 2000 watts/zéro émission nette pendant la durée de votre projet.

Ce faisant, essayez de répondre aux questions suivantes:

- Quelles étapes stratégiques sont prévues en ce qui concerne la Société à 2000 watts/zéro émission nette ? (Nouvelles décisions politiques, planification de mesures remaniée, bilan énergétique amélioré, adaptation de la courbe de décroissance, etc.)
- Comment la stratégie Smart City doit-elle être lancée ou poursuivie ?
- Quels aspects de la Société à 2000 watts/zéro émission nette peuvent être intégrés à la stratégie Smart City ?
- Comment les domaines Smart Energy and Environment peuvent-ils être mis en avant dans la stratégie Smart City ?
- Quelles décisions et mesures stratégiques sont prévues dans le projet stratégique ?

Veuillez tenir compte du fait que les critères suivants déterminent la qualité d'un projet stratégique :

Concernant la Société à 2000 watts :

- Portée et poids des décisions communales importantes du point de vue énergétique
- Qualité, actualité et durée des bilans énergétiques et climatiques ainsi qu'intensité de la courbe de décroissance

Concernant Smart City :

- Institutionnalisation d'un groupe de travail interne à l'administration et interdisciplinaire sur le thème Smart City
- Justificatif de prestations pour les projets pilotes mis en œuvre en particulier dans les champs thématiques Smart Environment/Energy et Smart Mobility (cf. roue Smart City de l'OFEN)

### Début et fin du projet

CALENDRIER	
Début du projet:	<input type="text"/>
Livraison des résultats du projet:	<input type="text"/>

Indiquez ici le début du projet et la date prévue pour la fin du projet.

Veillez noter :

- Début du projet au plus tôt le 01.01.2022.
- Les projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication) ne peuvent pas être subventionnés. Divisez votre projet de manière que la partie faisant l'objet de la demande ne commence pas avant le 01.01.2022.
- Toutes les mesures datant d'avant le 01.01.2022 doivent être retirées du budget du projet.
- La fin définitive du projet doit avoir lieu avant le 31.12.2023 et un rapport final correspondant doit être déposé.

Vous devez pouvoir présenter au moins les objectifs suivants pour la fin du projet :

- Bilan correct et complet de l'énergie primaire, de l'énergie finale, des énergies renouvelables et des gaz à effet de serre conformément à la méthode de la Société à 2000 watts (Principes directeurs 2020) pendant la durée du projet.
- Planification des mesures à moyen terme conformément au bilan pour corriger les plus gros déficits en vue d'atteindre les objectifs.
- Les objectifs énergétiques et climatiques sont ancrés dans la stratégie Smart City.
- Auto-réflexion et approches en vue d'améliorer cette réflexion lors d'échanges dans le cadre d'un « Workshop des Communes pionnières ».
- Préparation des résultats et de sa propre démarche à des fins médiatiques (Best Practice / rôle de modèle).



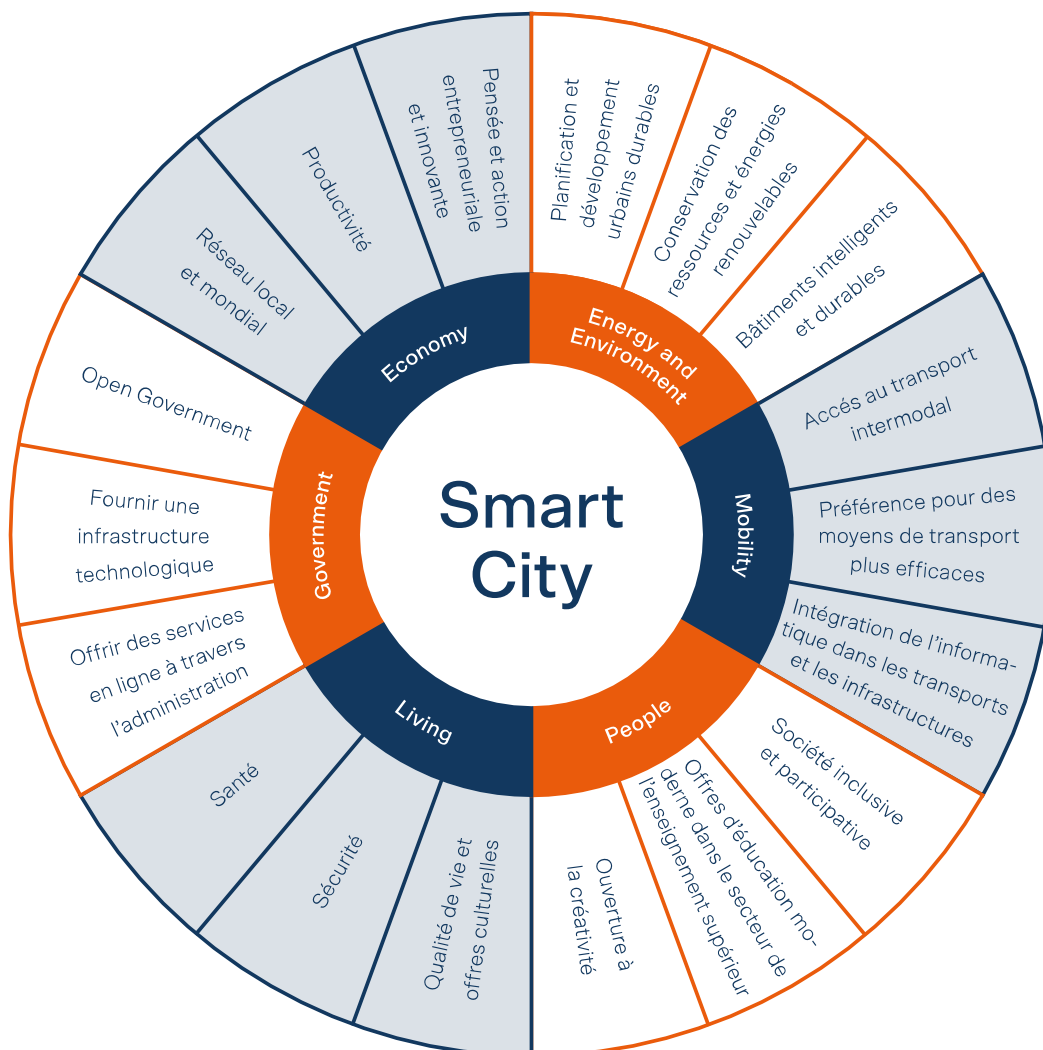
## Objectifs du projet Smart City

POSTE DE COORDINATION POUR SMART CITY	
Objectif 1: ?	
Objectif 2:	
Objectif 3:	

Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet stratégique en ce qui concerne Smart City.

Lors de la formulation des objectifs, veuillez tenir compte des points suivants :

- Conformément à la définition de l'OFEN, Smart City comprend tous les thèmes de la roue actuelle Smart City provenant des différents champs d'action Environnement et énergie, Mobilité, Gouvernement, Population, Vie et Économie (voir ci-dessous).
- Les grandes thématiques Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité ainsi que Installation et processus de SuisseEnergie doivent en particulier être incluses dans la stratégie Smart City. Elles doivent contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de la stratégie climatique de la Confédération.
- L'implication des différents partenaires (population, administration, économie privée, instituts de formation, organisations) avant et pendant la réalisation est explicitement encouragée.
- L'interconnexion de divers systèmes d'infrastructure (bâtiments, circulation, production d'énergie, infrastructure IT, réseaux, etc.) ainsi que les nouvelles technologies d'information et de communication (numérisation) sont favorisées.
- Une auto-réflexion critique et des approches en vue d'améliorer la stratégie Smart City lors d'échanges dans un groupe de travail institutionnalisé, interne à l'administration et interdisciplinaire sont encouragées.



### Objectifs du projet pour la Société à 2000 watts/zéro émission nette

OBJECTIFS DU PROJET PAR RAPPORT À LA SOCIÉTÉ À 2000 WATTS/ZÉRO ÉMISSION NETTE	
Objectif 1: ?	<input type="text"/>
Objectif 2:	<input type="text"/>
Objectif 3:	<input type="text"/>

Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet stratégique en ce qui concerne la Société à 2000 watts/zéro émission nette.

Lors de la formulation des objectifs, veuillez tenir compte des points suivants :

- La qualité, l’actualité et la durée des bilans énergétiques et climatiques ainsi que l’intensité de la courbe de décroissance sont utilisées en tant que critères d’évaluation pour les projets déposés. La préférence est donnée aux bilans les plus récents et portant sur plusieurs années. Il est également recommandé de s’aligner étroitement sur la méthode 2000 watts ([Principes directeurs 2020](#)).
- Sont appréciés une communication et des projets visant une très forte visibilité auprès du grand public, qui véhiculent l’engagement de la ville en vue d’atteindre les objectifs définis et qui renforcent le rôle de modèle des communes pionnières.
- Une analyse autocritique et une reconnaissance des plus gros déficits pour l’atteinte de ces objectifs ainsi qu’un examen (ou une planification) en vue de leur suppression (« supprimer les faiblesses ») sont évalués positivement.

### Coûts et financement du projet

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text" value="0"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veuillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour le projet stratégique décrit. Veuillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

## 2.3 Données concernant les projets de mise en œuvre

Dans les paragraphes suivants de la demande, vous devez décrire le ou les projet(s) de mise en œuvre. Il faut en particulier respecter les exigences de l’aide-mémoire requises pour les projets de mise en œuvre. Outre le projet stratégique, 1-3 projets de mise en œuvre par ville/commune seront soutenus. Vous devez remplir individuellement les masques suivants pour chaque projet de mise en œuvre soumis.

Les projets doivent s’inscrire dans une perspective de mise en œuvre de la stratégie Smart City et/ou de la Société à 2000 watts/zéro émission nette.

Les définitions suivantes sont utilisées dans le cadre de ce programme :

Un projet de la Société à 2000 watts/zéro émission nette :

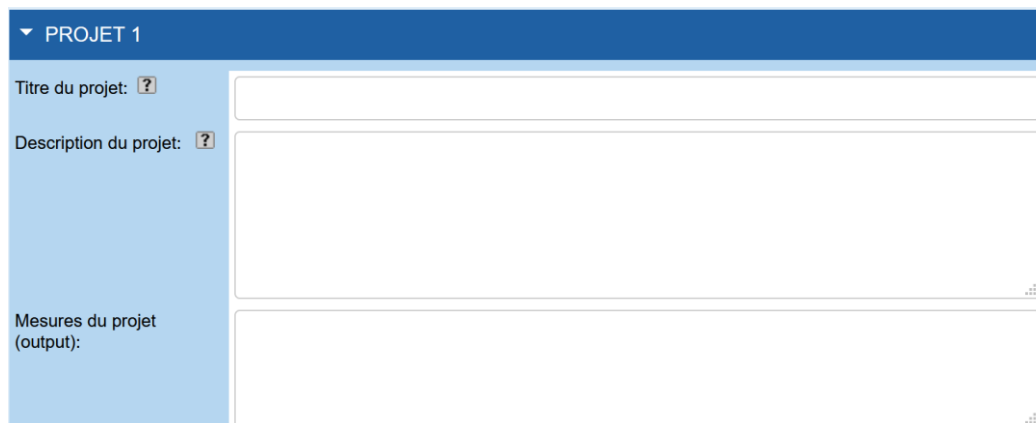
- contribue largement à atteindre les objectifs de politique énergétique de la ville ou de la commune qui se concentrent sur les mesures de la Société à 2000 watts/zéro émission nette.

- prend en compte les grandes thématiques Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité ainsi que Installations et processus de SuisseEnergie et contribue ainsi à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de la stratégie climatique de la Confédération.

#### Un projet Smart City:

- implique différents partenaires (population, administration, secteur privé, instituts de formations, organisations) avant et pendant la réalisation.
- relie différents systèmes d'infrastructure entre eux (bâtiments, circulation, production d'énergie, infrastructure IT, réseaux, etc.).
- comprend les thèmes de la roue Smart City existante provenant des différents champs d'action Environnement et énergie, Mobilité, Gouvernement, Population, Vie et Économie.
- prend en compte les grandes thématiques Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité ainsi que Installations et processus de SuisseEnergie et contribue ainsi à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de la stratégie climatique de la Confédération.
- utilise de nouvelles technologies d'information et de communication (numérisation).
- s'appuie sur des expériences et des connaissances issues de projets similaires et reste ouvert à de nouveaux développements (innovation).

#### Titre et description du projet



The image shows a screenshot of a web-based form for a project. At the top, there is a blue header bar with the text 'PROJET 1' and a dropdown arrow. Below the header, the form is divided into three main sections, each with a label and a question mark icon: 'Titre du projet: ?' (Title of the project), 'Description du projet: ?' (Description of the project), and 'Mesures du projet (output):' (Measures of the project (output)). Each section has a corresponding text input area. The 'Description du projet' area is significantly larger than the others. The form has a light blue background and a white border.

Décrivez ici le projet prévu. Veillez à expliquer le projet de manière aussi complète que nécessaire, mais aussi brève que possible.

Ce faisant, essayez de répondre aux questions suivantes :

- À quelle nécessité d'agir répond le projet ?
- Quelle est l'approche de votre projet pour ce faire (résumé) ?
- Comment l'objectif peut-il être atteint (procédure / étapes du projet) ?
- Quelles sont les opportunités du projet ou votre intention pour la mise en œuvre ?

Portez une attention particulière aux points suivants dans vos explications :

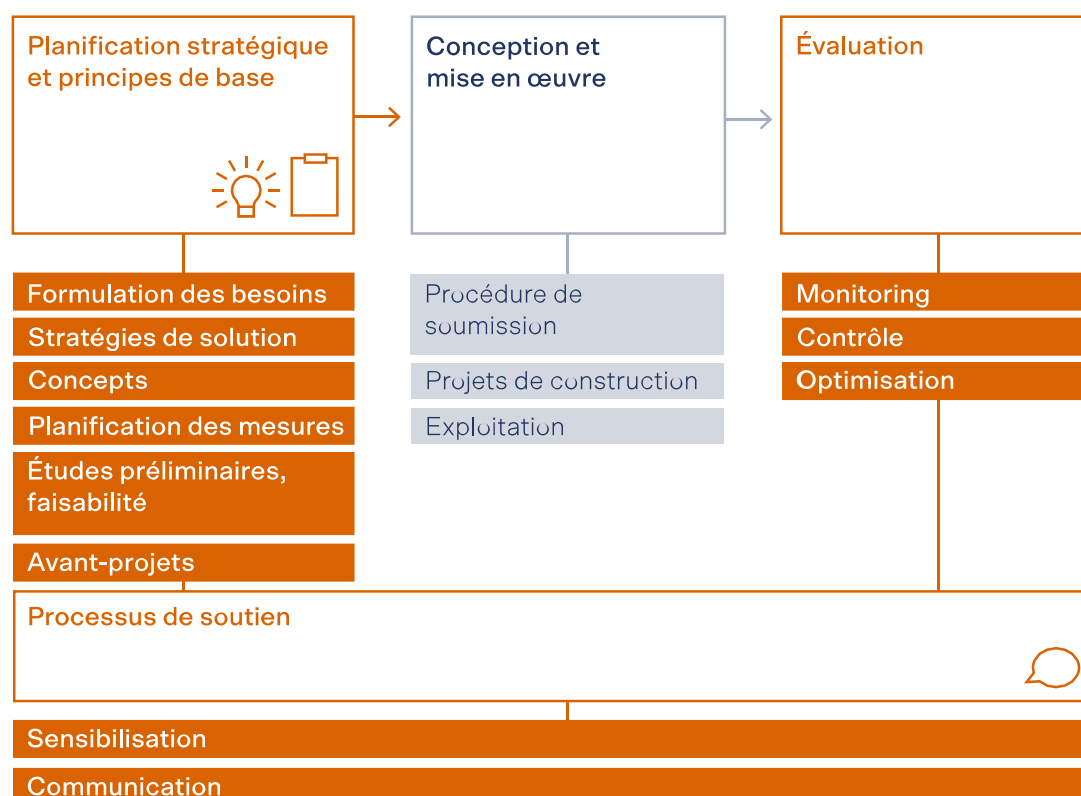
- Démontrer comment votre projet s'intègre dans les champs d'action prioritaires de SuisseEnergie (Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables, Mobilité, Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services).
- Déclarer les phases de projet affectées à votre projet.
- Le projet ne doit présenter aucun chevauchement avec les projets ne donnant pas droit à une subvention.

### Mesures du projet (output)

Décrivez ici les 3-8 activités clés prévues dans le cadre du projet. Montrez-nous comment vous envisagez d'atteindre l'effet souhaité et quelles activités vous prévoyez dans le cadre du projet. Essayez d'utiliser des formules simples et brèves.

### Phases de projet pouvant donner droit à une subvention

Seront soutenus : L'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention. Les phases de projet pouvant donner droit à une subvention sont marquées en orange ci-après ; en bleu, celles qui ne donnent pas droit à une subvention.



**Exemples de projets pouvant donner droit à une subvention (liste non exhaustive) :**

- Analyses de l'état énergétique des bâtiments / installations / quartiers
- Planifications optimisées d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux
- « Boussole du développement durable » pour les PME
- Utilisation de BIM pour l'assainissement d'infrastructures avec potentiels d'économie d'énergie
- Projets dans le domaine du couplage des secteurs (chaleur à distance, mobilité électrique et production d'électricité renouvelable)
- Concepts de monitoring dans le domaine du bâtiment
- Concepts optimisés de l'utilisation de l'espace pour les bâtiments communaux
- Optimisations de l'exploitation existante (utilisation de commandes automatisées avec IA)
- Adaptations de la stratégie énergétique d'une commune (développement coordonné de la planification du territoire et de l'énergie)
- Plans d'action dans les domaines de l'énergie et des adaptations climatiques, etc.
- Projets de chaleur à distance communaux et locaux
- Analyses des potentiels pour l'utilisation de la chaleur des eaux usées et du froid / eaux du lac / eaux de rivière
- Mobilité dans le quartier (analyses et concepts pour l'encouragement de la mobilité douce, offres de partage, promotion du vélo)
- Concepts dans le domaine de l'encouragement du regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)
- Évaluation et mise en œuvre de « centrales hydrauliques sur eau potable »
- Gestions optimisées du réseau de canalisations
- Mise sur pied de réseaux de capteurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement pour les commandes et la surveillance
- Utilisation d'hydrogène
- Concepts et projets pilotes dans le domaine du stockage local (chaleur, électricité, froid)
- Réseaux d'anergie
- Mise en place de plateformes pour l'information et le conseil de différents groupes d'utilisateurs dans le domaine énergétique
- Modèles de participation pour les installations pour la production d'énergies renouvelables

- Utilisations du Smart Metering dans les bâtiments communaux
- Exploration d'une utilisation systématique des potentiels des rejets thermiques
- Développement et planification (planification énergétique, planification de la mobilité, planification climatique, etc.)
- Développement de mesures de planification énergétique et de mise en œuvre participatives
- Coopérations avec les écoles (terrain de jeu axé sur les énergies, etc.)

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

**Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention :**

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme [« Projets temporaires »](#) de SuisseEnergie :
  - Chauffez renouvelable
  - Photovoltaïque dans les communes
  - Make Heat Simple
- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement)
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication)
- Investissements dans des projets d'infrastructures (bâtiments, remplacement d'appareils, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN P+D+L, subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur)

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour des considérations individuelles nécessitant des éclaircissements.

## Début et fin du projet

CALENDRIER	
Début du projet:	<input type="text"/>
Livraison des résultats du projet:	<input type="text"/>

Indiquez ici le début du projet et la date prévue pour la fin du projet

Veillez noter :

- Date de début de projet au plus tôt le 01.01.2022.
- Les projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication) ne peuvent pas être subventionnés. Divisez votre projet de manière que la partie déposée ne commence pas avant le 01.01.2022.
- Toutes les mesures datant d'avant le 01.01.2022 doivent être retirées du budget du projet.
- La fin définitive du projet doit avoir lieu avant le 31.12.2023 et un rapport final correspondant doit être déposé.

## Groupes cibles

GROUPE-CIBLE	
Info public cible ?	<input type="text"/>

Indiquez ici les groupes cibles principaux de votre projet.

Pour identifier le/les groupe(s) cible(s), posez-vous les questions suivantes :

- À qui s'adressent les mesures et les activités du projet ?
- Sur quelles personnes souhaitons-nous initier un changement de comportement avec le projet ?
- Pour quelles personnes le projet doit-il offrir une utilité spécifique ?

## Objectifs du projet

OBJECTIFS DU PROJET	
Objectif 1: ?	<input type="text"/>
Objectif 2:	<input type="text"/>
Objectif 3:	<input type="text"/>

Définissez ici les trois objectifs principaux de votre projet.



Lors de la définition de vos objectifs principaux, posez-vous les questions suivantes :

- Quels sont nos groupes cibles ?
- Quel effet / utilité / changement de comportement voulons-nous atteindre auprès des groupes cibles (outcome) ?
- Comment l'atteignons-nous ? (Output résumé)

Exemple :

Diminution de la consommation totale d'énergie (outcome) de l'administration communale (groupe cible) par l'optimisation du plan de déploiement de la flotte (output).

Veillez noter :

- Objectifs clairement formulés contenant le groupe cible, l'effet et les activités.
- Les objectifs donnent une image globale du projet.
- Indiquer uniquement les effets directs de vos activités ou des activités prévues (en relation directe avec votre projet).
- Il n'est pas nécessaire de mentionner les effets indirects qui dépendent fortement d'influences externes (impact).

### Effets prévisibles

IMPACT PRÉVISIBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET ?	
efficacité énergétique	<input type="text"/>
Subvention d'énergies renouvelables	<input type="text"/>
économie CO2	<input type="text"/>
Effets supplémentaires:	<input type="text"/>

L'estimation de l'effet prévu de votre projet en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO<sub>2</sub> revêt une signification centrale pour l'évaluation. Par conséquent, ces effets prévus sont explicitement demandés aux soumissionnaires de la demande. Les effets prévus ne sont toutefois pas obligatoirement escomptés dans les quatre domaines d'efficacité.

Veillez expliciter les effets pertinents de la manière suivante :

- Essayez d'être aussi concret que possible. Parfois, les effets du projet ne peuvent être vérifiés qu'après la mise en œuvre d'un éventuel projet ultérieur.

Essayez d'évaluer ces effets dès aujourd'hui et de les indiquer dans l'hypothèse d'une continuation optimale.

- Décrivez les effets prévus avec des indicateurs SMART :
  - **Specific:** l'indicateur doit être formulé de manière claire et précise.
  - **Measurable:** l'indicateur doit être mesurable à un moment donné (potentiel futur).
  - **Achievable:** un déroulement et une poursuite du projet optimal doivent permettre d'atteindre les effets prévisibles.
  - **Relevant:** l'information est pertinente pour le projet.
  - **Time-bound:** idéalement, l'indicateur est assorti d'une spécification de temps pour la vérification ultérieure des effets.
- Privilégiez les effets quantitatifs et ne recourez à des descriptions d'effets qualitatifs que si nécessaire.
- Dans le champ « Effets supplémentaires », vous pouvez indiquer les effets en dehors des trois domaines d'actions prévus (p. ex. succès de la sensibilisation, portée de la communication, etc.)

### Caractéristiques du projet

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	
Caractère pionnier:	<input type="text"/>
Possibilité d'extension:	<input type="text"/>

Veillez indiquer ici comment votre projet répond aux caractéristiques « Caractère pionnier » et « Possibilité d'extension ».

Un projet a un « caractère pionnier » lorsqu'il assume un rôle de modèle. Le contenu innovant du projet ainsi que l'innovation de la procédure prévue dans le contexte communal ou régional définissent l'étendue du caractère pionnier.

La « possibilité d'extension » désigne le fait que votre projet peut servir d'exemple de Best Practice pour d'autres villes et communes et peut être mis en œuvre de manière identique ou similaire dans des villes et communes comparables.

Une autoréflexion critique prévue par rapport à votre propre procédure ainsi qu'une préparation des résultats et des étapes du processus à des fins médiatiques renforcent la qualité et la prise en compte de la possibilité d'extension de votre projet et de son rôle de modèle.

## Coûts et financement du projet

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text" value="0"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour le projet décrit. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

## Coûts totaux et financement du projet global

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET GLOBAL (TOTAL)	
Coûts totaux (CHF):	<input type="text"/>
Soutien SuisseEnergie max. 40% (CHF):	<input type="text" value="0"/>

Veillez indiquer ici les coûts totaux et la part subventionnée par SuisseEnergie pour l'ensemble des projets soumis. Ces sommes sont l'addition des montants spécifiques au projet déjà spécifiés. Veillez tenir compte du fait que la part subventionnée par SuisseEnergie ne peut pas dépasser 40% des coûts totaux. Une présentation détaillée du budget total et du budget du projet doit être jointe en annexe A.

## 2.4 Annexes & justificatifs

En annexe de la demande, vous devez fournir les justificatifs exigés en joignant les copies de document correspondantes. Veuillez impérativement inclure tous les justificatifs pour le dépôt de la demande.

### Annexe A : budget du projet

Ville, commune ou région:	Veuillez remplir ici		
Projet 1:	Veuillez remplir ici		
<b>Dépenses (y c. TVA)</b>			
Prestations de l'organisme responsable du projet			
<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Temps (h)</b>	<b>Coûts (CHF)</b>
Jetons de présence aux séances			
<b>Type</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de séances * personnes<sup>1)</sup></b>	<b>Coûts (CHF)</b>
Prestations de tiers achetées			
<b>Entreprise</b>	<b>Brève description (joindre les offres)<sup>3)</sup></b>		<b>Coûts (CHF)</b>
<b>Total des dépenses (CHF)</b>			<b>-</b>
1) Multiplication des séances et des personnes (p. ex.: 3 séances avec 5 personnes, 15 entrées)			
2) Par personne et par séance      3) Les petits mandats jusqu'à une somme totale de CHF 5 000.- peuvent être indiqués de façon succincte.			
<b>Financement</b>			
Gains sans flux monétaire: prestations de base internes à l'administration			
<b>Prestataire de services</b>	<b>Description</b>		<b>Montant (CHF)</b>
Commune Modèle			
<b>Total des gains internes à l'administ</b>			<b>-</b>
Gains sans flux monétaire (tiers, économie, privés, etc.)			
<b>Prestataire de services</b>	<b>Description</b>		<b>Montant (CHF)</b>
Entreprise Modèle			
<b>Total des gains sans flux monétaire:</b>			<b>-</b>
Gains avec flux monétaire			
<b>Type</b>	<b>Description</b>		<b>Montant (CHF)</b>
SuisseEnergie			
Contributions du/des canton(s)			
Contributions des communes			
Autres fonds (p. ex. sponsoring)			
<b>Total des gains avec flux monétaire:</b>			<b>-</b>
<b>Total des gains (CHF)</b>			<b>-</b>

Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-.

Dans l'annexe A, vous devez indiquer le budget connu ou prévisible de votre projet de manière complète et vérifiable.

Veillez noter :

- Pour chaque projet soumis, il faut joindre un budget spécifique et complet.
- Le financement de 60% des coûts du projet par l'organisme responsable doit être assuré de manière complète et vérifiable au moment de la soumission de l'offre.
- Toutes les mesures datant d'avant la décision d'adjudication (01.01.2022) doivent être retirées du budget du projet.
- Les coûts internes des porteurs de projet peuvent être pris en compte. Les taux horaires maximums suivants sont acceptés. Pour l'administration CHF 90.-, pour l'expertise technique CHF 133.- et pour la direction de projet CHF 156.-

### **Annexe B : décisions politiques (exécutif/législatif)**

Dans l'annexe B, ajoutez toutes les décisions politiques pertinentes de l'exécutif ou du législatif de votre ville ou commune portant sur la stratégie Smart City ou la Société à 2000 watts/zéro émission nette.

Des décisions politiques relatives au lancement d'une stratégie Smart City ainsi qu'aux objectifs de décroissance conformément à la Stratégie énergétique 2050 et aux objectifs zéro émission nette pour les gaz à effet de serre d'ici 2050 constituent une exigence minimale pour participer au programme pour les communes pionnières.

La portée et le poids des décisions communales relatives à l'énergie sont des critères d'évaluation de votre projet. En cas de contenu comparable, une décision du législatif communal dans le cadre de l'évaluation du projet a la primauté sur une décision de l'exécutif communal. Signer la « Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes » de l'Alliance pour le Climat Suisse atteste de manière préférentielle que l'exigence minimale du programme pour les communes pionnières en ce qui concerne la Société à 2000 watts/zéro émission nette est remplie.

### **Annexe C : base écrite et justificatif de prestations en lien avec la stratégie Smart City**

Dans l'annexe C, déposez vos principes directeurs écrits existants relatifs à la stratégie Smart City. Vous trouverez de l'aide dans le [Guide de mise en œuvre des initiatives Smart City en Suisse](#).

### **Annexe D : dossier signé**

Dans l'annexe D, vous devez impérativement ajouter votre dossier complet, muni d'une signature manuscrite. Sans signature, votre demande ne peut pas être approuvée.

## **Annexe E : justificatifs en option**

Ajoutez en annexe E les documents suivants si vous les avez :

- Un bilan énergétique actuel de votre ville ou commune.
- Un justificatif de prestations pour les projets pilotes mis en œuvre en particulier dans les champs thématiques Smart Environment/Energy et Smart Mobility (cf. la roue Smart City de l'OFEN). Le justificatif de prestations doit comprendre au moins une brève description, un résumé du projet, les résultats obtenus ainsi que la période de mise en œuvre et la personne responsable de chaque projet.

Veillez noter :

- Le bilan énergétique ne peut pas dater de plus de 5 ans.
- La qualité, l'actualité et la durée des bilans énergétiques et climatiques ainsi que l'intensité de la courbe de décroissance sont utilisées en tant que critères d'évaluation pour les projets déposés. La préférence est donnée aux bilans les plus récents et portant sur plusieurs années. Un alignement étroit sur la méthode à 2000 watts (Principes directeurs) est également recommandé.
- Le bilan correct et complet de l'énergie primaire, de l'énergie finale, de l'énergie renouvelable et des gaz à effet de serre conformément à la méthode de la Société à 2000 watts (Principes directeurs 2020) pendant la durée du projet est attendu des porteurs de projet subventionnés.

### 3 Soumission d'une demande de subvention

Pour soumettre une demande, notre formulaire de demande électronique doit être dûment complété, y compris avec les annexes et la signature.

Veillez-vous assurer de sauvegarder régulièrement votre soumission dans le formulaire de demande électronique.

**Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :**

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

**Modalités d'attribution :**

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes relatives au programme.
- Si la demande dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- 10 villes et communes au maximum seront soutenues par période de programme.
- 1-3 projets maximum par ville/commune et par cycle seront soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.

Les soumissionnaires reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien dans les 2 mois suivant l'échéance pour la soumission.

**Calendrier :**

Début des soumissions	1 <sup>er</sup> mai 2021
Fin des soumissions	31 juillet 2021
Retour de l'OFEN	jusqu'à fin octobre 2021
Envoi du contrat	début 2022
Début du projet	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Soumission du rapport intermédiaire & facture 2022	octobre 2022
Soumission du rapport final provisoire & facture 2023	octobre 2023
Fin du projet	31 décembre 2023
Soumission du rapport final définitif & facture 2024	février 2024



## 4 Contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à:

Jakob Rager  
Programme de soutien  
c/o CREM  
Rue Marconi 19  
CH-1920 Martigny  
Tél.: +41 27 564 35 00  
E-mail: [projet@local-energy.swiss](mailto:projet@local-energy.swiss)  
[www.local-energy.swiss](http://www.local-energy.swiss)